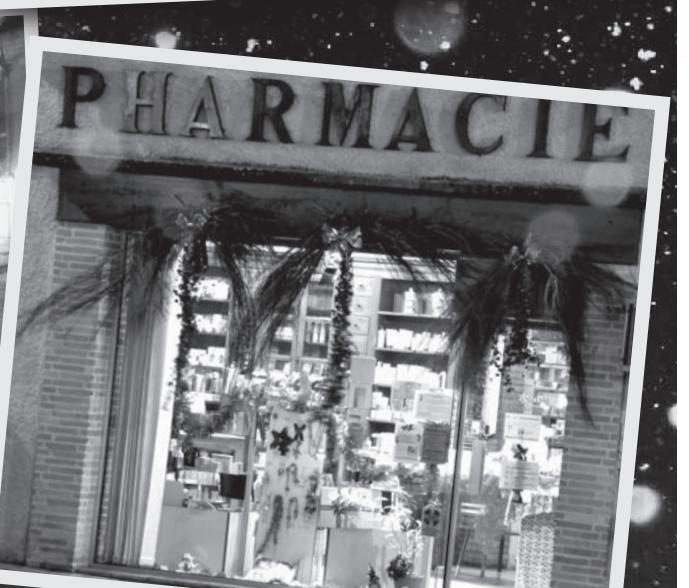




# L'ÉCHO du Tescou

Bulletin municipal d'information, février 2012

numéro  
**114**



## Dans ce numéro :

Les Vœux du Maire .....	2
Compte rendu du Conseil Municipal ..	3
Le Schéma de Coopération Intercommunale .....	7
Plan Local d'Urbanisme .....	8
Lotissement du Parc .....	9
Le programme « Habiter Mieux » ..	10

Recensement de la population	
Photographies aériennes .....	11
CCAS	
Lutte contre les cambriolages ...	12
Les sapeurs pompiers .....	13
Calendrier des animations .....	14
Ecole Canta Grelh .....	15
Association « Vie Eau Tescou ».....	16

Association Culturelle .....	19
Les Dragons Basket Club .....	20
Conservatoire de l'Outilage .....	21
Le Tescou en marche .....	22
Civisme .....	23
La page d'histoire .....	24
Bien à savoir .....	26



# Vœux du Maire à la population Salvagnacoise.



Faire le bilan de l'année 2011 nous prendrait trop de temps, de la faille de la Grèce aux soulèvements des peuples du Maghreb, en passant par tous les

bouleversements financiers et « l'an-goisse de la perte du triple A », tous les commentaires ont été faits. Ils auraient pu certains jours rendre dépressifs ou neurasthéniques les plus zen d'entre nous.

Notre territoire n'a pas été épargné par ces gros nuages noirs qui, bien que n'étant pas du même ordre, ne donnaient pas une visibilité bien nette de notre avenir.

La refonte de la fiscalité locale avec celle de la taxe professionnelle et le choix que nous avions fait de ne pas augmenter les impôts, a rendu compliqué le bouclage des budgets, en particulier au niveau de la Communauté de Communes, j'en reparlerai tout à l'heure dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

En 2010, la maison de retraite avait l'honneur de la presse, concernant certaines difficultés. Mais l'équipe gestionnaire, autour de José Fernandez, a su faire face et recadrer cette structure vers ses objectifs essentiels.

Fin 2011, c'est la coopérative de blé, une institution salvagnacoise, qui est dans la tourmente. La situation est grave. Je sais aujourd'hui que des solutions se mettent en place. J'espère que les choix qui seront faits prendront en compte avant tout l'avenir des agriculteurs et du personnel. La Communauté de Communes par l'étude de marché, l'achat de terrains et l'aménagement de la voirie, comme la Région et le Département par les subventions ont supporté ce projet innovant et d'avenir pour le

pays salvagnacois. La coopérative de blé était une structure viable et dynamique économiquement, une page se tourne. Mais 2011, ce fut aussi un peu de lumière dans cette grisaille anxiogène. Par exemple, 13 naissances, comme en 2010, plus d'une par mois, sur notre commune, une bouffée d'air pur pour l'avenir de notre territoire. Bien sûr, se posera demain le problème de l'accueil de ces enfants, mais nous y travaillons. Nous ferons les investissements nécessaires en priorité. Certains sont déjà à l'étude comme le réaménagement du réfectoire de l'école publique, ou en cours comme le projet de micro-crèche à Montgaillard porté par la communauté de communes. J'en profite pour adresser mes remerciements aux directeurs des écoles, Monsieur Menge et Madame Sarda, aux enseignants et au personnel des écoles ainsi qu'à la structure petite enfance.

Côté projets, les logements sociaux sont terminés et les premiers locataires installés. Cet ensemble, représentant un investissement de 800 000 € environ a été réalisé avec près d'un quart de subventions dans le cadre d'une opération menée par le pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou. J'en profite pour remercier Paul Salvador, président du syndicat de pays, et Marion Duclot, directrice, pour leur action qui a permis de mener à bien ce projet de 32 Logements concernant 2 communes du pays et 1 communauté de communes. C'est un grand projet qui permet de mettre en action et en valeur la solidarité entre générations. La gestion des logements de la commune sera assurée par le centre communal d'action sociale (CCAS) dont je voudrais ici saluer l'action menée tout au long de l'année par une belle équipe dirigée par Danièle Bonzom.

La solidarité, s'est aussi le travail de la communauté de communes. J'en

prends pour exemple la voirie. Plus de 160 000 € ont été investis sur la commune de Salvagnac par la communauté et la commune : voiries du lotissement des Mondinels, voirie du chemin de Pelot et d'autres sur Saint Angel. La commune de Salvagnac n'aurait jamais pu, seule, réaliser ces travaux en totalité. Pour 2012, nous allons entrer dans une phase politique complexe avec deux élections nationales. Mais cela ne doit pas nous détourner de notre quotidien, nous avons d'ores et déjà du travail avec la préparation de la nouvelle communauté de communes suite à notre fusion avec celle de Vère Grésigne. Cela correspond au choix fait par les communes du pays Salvagnacois de rester et vivre ensemble cette nouvelle aventure.

Pour la commune, quelques chantiers importants nous attendent, comme celui de l'avenir de nos écoles, des aménagements qui faciliteront le quotidien (trottoirs, stationnement, ...) mais aussi, et celui-là ne coûte rien : le renouveau de la civilité entre habitants en essayant de ne plus faire un problème des poubelles trop tôt sorties, des chiens errants avec leur lot de désagréments, ou du stationnement souvent désordonné des véhicules.

Et dans la continuité, la municipalité continuera de supporter les associations toujours aussi nombreuses et dynamiques qui animent la commune et le canton.

Dans ces moments de perte de repères, la solidarité reste le seul moyen d'avancer et de continuer à construire notre avenir.

Et pour que 2012 soit cette année de renouveau et de redémarrage, il appartient à chacun de se mettre à l'ouvrage en oubliant très vite 2011.

Meilleurs vœux à tous et à vos proches.

Bernard Miramond

L'Echo du Tescou n° 114 | Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac | Parution trimestrielle  
Courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication : Bernard Miramond

Ont participé: Danièle BONZOM, Jacques DÉLERIS, Jean Jacques DULAC, Georgette GAMBAZZA, Jean LAUZERAL, Thierry MENGE, Pascale PUIBASSET, Yves RAYMOND, Bernard VILLARET.

Avec la participation des secrétaires de Mairie:

Claire BALBEURA et Nicole LUTSEN

Photos: Tim BASTIAN, Agnès NATALI, Yves RAYMOND

Mise en page : Tim BASTIAN

## Ce journal est le vôtre, il est à vous... Participez à sa rédaction !

Comme le froid, ce numéro a mis quelques jours à venir, mais il est enfin là. Pour les numéros suivants, nous attendons vos propositions d'articles. Envoyez-nous vos participations et réactions, soit par courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr, ou par courrier. Au plan pratique, merci de nous transmettre vos textes sous format Word calibré pour une demi-page, soit

un titre, 1500 signes et une photo de manière standard. A titre exceptionnel, le comité peut accepter une page, soit un titre, 3500 signes avec deux ou trois photos. Pour le prochain numéro qui devrait paraître autour du 15 mai 2012, merci de nous faire parvenir vos courriers au plus tard le 15 avril.

Le Comité de rédaction.



# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 2 novembre 2011

L'an deux mil onze le 02 novembre à 21h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

## Présidence :

Monsieur Bernard MIRAMOND,  
Maire

## Présents :

Monsieur BALARAN Roland  
Monsieur BENESCHI Pascal  
Madame BONZOM Danièle  
Monsieur BOULZE Bernard  
Madame BRUNWASSER Mireille  
Madame CORNAC Michèle  
Madame LAGARRIGUE Christel  
Monsieur LECOMTE Olivier  
Monsieur RAYMOND Yves  
Monsieur VILLARET Bernard

## Absents :

Monsieur CAVIALE Serge  
Madame REYES Sophie  
Madame YATES Suzanne

## Procuration :

Néant

## Secrétaires de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel  
et Monsieur VILLARET Bernard.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dernier compte rendu du 20 juillet 2011. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :  
 > Renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune  
 Le Conseil Municipal accepte ce nouvel objet.

## TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée à l'article 28 de la loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 des finances, un article de cette loi est consacré à la fiscalité de l'aménagement (livre III du code de l'urbanisme).

Un nouveau dispositif repose sur la taxe locale d'aménagement et le versement pour sous-densité (VSD). Ce dispositif entrera en vigueur au 1er mars 2012 et les collectivités territoriales doivent prendre une délibération avant le 30 novembre 2011.

Le régime actuel comprend 8 taxes et 8 participations.

A terme, il n'existera plus que 2 taxes et 3 participations qui seront mises en place progressivement jusqu'au 1er janvier 2015.

La taxe locale d'aménagement se substituera à compter du 1er mars 2012 à la TLE (taxe locale d'équipement), la TDCAUE (taxe départementale Conseil en architecture, urbanisme et environnement), la TDENS (taxe départementale des espaces naturels et sensibles) et le PAE (programme d'aménagement d'ensemble).

Des exonérations de plein droit existeront et certaines exonérations facultatives pourront être votées par le Conseil Municipal.

Le taux de la part communale sur Salvagnac peut varier de 1 à 5%.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux de 3% qui est identique actuellement à celui de la taxe locale d'équipement et d'exonérer les logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat (hors champ d'application du PLAI – Prêt locatif aidé d'intégration).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces deux propositions :

- Taux de la Taxe d'Aménagement : 3% et exonération des logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat (hors champ d'application du PLAI – Prêt locatif aidé d'intégration-).

## TRANSACTION IMMOBILIÈRE POUR L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'immeuble de l'ancienne poste située rue Caraven Cachin est à vendre. Monsieur le Maire indique que la commune peut éventuellement exercer son droit de préemption si elle est intéressée par cette acquisition. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, renonce à exercer son droit de préemption sur cet immeuble.

## CESSION D'UN PUITS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la Maison de retraite de Salvagnac (MAPAPS) qui souhaite devenir propriétaire à l'euro symbolique du puits situé en limite de leur propriété. Ceci afin de pouvoir arroser le parc et ses abords.

La MAPAPS s'engage à en assurer l'aménagement, l'entretien et la sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de céder ce puits à l'euro symbolique et impose qu'il soit conservé dans son caractère actuel, ce puits étant l'un des plus anciens du village.



### EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE APPRENTIE

Monsieur le Maire rappelle la situation de l'apprentie actuellement embauchée et qui est en arrêt de maladie. A ce jour, Monsieur le Maire après avis du Directeur de l'école a donné son accord sur la proposition du lycée « Bel Aspect » pour l'embauche d'une nouvelle apprentie affectée à l'école. Cette personne y avait déjà effectué un stage et avait donné entière satisfaction. Son contrat commencé le 10 octobre 2011 prendra fin le 09 octobre 2013.

### PHOTOS AERIENNES

Monsieur RAYMOND présente sur écran les photos aériennes de la commune faites en juin dernier par une société de Perpignan et qui sont maintenant propriété de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les photos pourront être mises en vente à la bibliothèque.

### BLASON DE LA COMMUNE

Monsieur RAYMOND présente sur écran le projet de blason réalisé par un bureau d'étude et retenu en réunion d'adjoints. Ce projet est calqué sur la représentation qui en est faite au plafond de la salle des Etats Albigois à la Mairie d'Albi et qui date de 1742.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que le projet soit revu pour prendre en compte les remarques des élus qui le trouvent trop stylisé. Madame BRUNWASER souhaite que les graphistes de la commune soient consultés.

Monsieur BOULZE souhaite que le dessin prenne mieux en compte les critères de l'héraldique officielle.

### ACHAT TERRAIN POUR CREATION D'UN SENTIER PEDESTRE

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable d'acquérir un terrain afin de relier le village à la base de loisirs des Sourrigous.

M le Maire propose que le Conseil Municipal acquiert le tout à 27 centimes d'euro le m<sup>2</sup>. La surface qui sera calculée par le géomètre sera d'environ 12000 m<sup>2</sup> et la dépense serait de 3240 €.

Monsieur RAYMOND précise que la réalisation de ce sentier est rendue nécessaire par la création au niveau du Pays Bastides et Vignoble, d'un sentier de Grande Randonnée qui reliera le sentier « le Salvagnacois » et « les Hauts de Maladène » via le village et la base de loisirs des Sourrigous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents; décide :

- › d'acquérir ces parcelles
- › d'inscrire cette somme en dépenses
- › d'en prévoir le financement.
- › charge Monsieur le Maire de définir exactement la surface auprès du propriétaire et lui donne tout pouvoir pour signer l'acte relatif à cette acquisition.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur RAYMOND, Trésorier de l'Union Associative Salvagnacoise, quitte l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

L'association « UAS » a organisé pour le compte de la municipalité une exposition et des conférences en juillet à l'occasion des 800 ans de la croisade des Albigois à Salvagnac. Ces manifestations ont engendré des frais se montant à 550 €. Monsieur le Maire propose de rembourser ces frais à l'association nommée ci-dessus et de mandater cette somme à l'article fêtes et cérémonies (art.6232).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement de cette somme.

### INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre d'habitants de la commune est de 1045 au 1er janvier 2011.

Ce nombre rentre dans le seuil officiel de la tranche d'indemnisation des élus de 1000 à 3499 habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les quatre adjoints soient rémunérés sur cette base soit au taux maximal de 16.50 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de rémunérer les adjoints sur la base de cette nouvelle tranche et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VILLARET. Ce dernier informe que les logements sociaux sont en phase d'achèvement. Les trottoirs restent à faire. Le procès verbal de réception doit être établi très prochainement et les premiers logements pourront être loués au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Sur 8 logements, 2 T4 ET 2 T2 ont été retenus à la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale.

## **CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'ETUDE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE CARAVEN CACHIN**

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission s'est réunie pour l'ouverture des plis relatifs à la consultation de la maîtrise d'œuvre pour l'étude de travaux de réhabilitation de la grande salle de l'Espace Caraven Cachin.

La commission a procédé à l'ouverture de trois plis et a retenu la SARL d'Architecture AR.TE.US., qui a proposé un taux de rémunération de base de 9.50 % sur un projet de travaux s'élevant à 216 639 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le choix de ce cabinet d'architecture.

Le Conseil Municipal précise qu'il serait souhaitable de débattre sur la bonne utilisation de cette salle et de connaître exactement les travaux qui seront à exécuter (électricité, isolation).

Monsieur RAYMOND expose en synthèse le compte rendu d'une réunion des associations à caractère culturel (Association culturelle du pays Salvagnacois, Art, Culture et traditions, Conservatoire de l'outillage du pays des Bastides, Culture et tourisme en pays Salvagnacois, Places en Fête) qui s'est tenue à l'espace Caraven Cachin le 25 octobre dernier. Un exemplaire de ce compte rendu est remis à tous les conseillers municipaux. Cette réunion avait pour objectif de permettre aux associations de présenter leur bilan de la saison 2011 et d'exposer leurs projets pour 2011/2012 en faisant ressortir le besoin de support de la collectivité en matière de locaux d'animation.

L'association Places en Fête a présenté un projet culturel d'envergure qui nécessite un espace mis à la disposition par la collectivité ; l'espace Caraven Cachin pouvant dans l'hypothèse d'une rénovation répondre au besoin de l'association.

Il en est ressorti des débats du 25 octobre, que les associations utilisent en fonction de leur besoin et des disponibilités des différentes salles de la commune ou de la communauté de communes et que la commune ne pouvait en aucune manière dédier une salle exclusivement à une association, d'autant que l'espace Caraven Cachin dont il est question nécessite des travaux de remise aux normes très importants.

Au cours du débat, Madame BRUNWASSER présente le projet culturel de l'association Places en Fête au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal propose qu'une réunion soit organisée pour étudier les besoins d'utilisation des salles communales.

Quelques réflexions :

Monsieur BOULZE demande d'étudier les travaux de remise en état du bâtiment (ex salle polyvalente) qu'occupe actuellement le magasin VIVAL. Madame BRUNWASSER propose qu'un cahier des charges soit remis à l'architecte pour lui indiquer comment la commune et les associations veulent utiliser cette salle.

Monsieur le Maire confirme la politique de la municipalité en matière de mise à disposition des salles communales qui permet aux associations de bénéficier de cette mise à disposition sans exclusivité. Il rappelle qu'en plus de l'Espace Caraven Cachin, l'ancien presbytère sera à restaurer (charpente, toiture et menuiserie) avec là aussi des besoins financiers très importants. Cet ancien presbytère pourrait servir de salle pour des animations culturelles et en partie pour exposer le musée suite au don de Me CARBONE. Par ailleurs, il faudra réfléchir au devenir de l'immeuble qu'occupe le magasin Vival, à vendre ou à réutiliser.

## **VACATIONS SUITE AUX ELECTIONS CANTONALES**

Monsieur le Maire rappelle que pour l'organisation des élections cantonales de mars 2011, la mise sous plis a été effectuée par certains agents communaux et intercommunaux.

L'Etat attribue à la commune pour ces élections une enveloppe forfaitaire de 668 € soit 0.30€ par électeur cantonal.

Cette somme sera répartie aux neuf agents qui ont contribué à cette mise sous plis et se rapportant au 1er tour des élections.

## **PLAN AMENAGEMENT « MAGASIN VIVAL »**

Monsieur RAYMOND et Monsieur VILLARET présentent sur écran le plan du projet d'aménagement du magasin VIVAL élaboré par le Cabinet RAYNAL-RUFFAT qui serait relocalisé sur les allées J. Jaurès. Au-dessus du magasin : 1 studio, 1 T2 et 2 T3 pourront être aménagés. Monsieur le Maire précise qu'une grande partie de l'immeuble appartient à la communauté de communes du Pays Salvagnacois et le local qu'utilise actuellement le Comité des fêtes appartient à la commune. Ce projet étant porté et validé par la communauté de communes, un contrat sera établi afin que celle-ci puisse rembourser les échéances d'emprunt que la commune avait contractés.

Madame BRUNWASSER demande si tous ces travaux ont été chiffrés.

## **VOIRIE**

La voirie du lotissement « Mondinel » a été refaite ainsi que les trottoirs et la mise aux normes de l'assainissement.

La circulation dans le lotissement se fera en partie à sens unique.



### LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire demande à ce que la ligne de trésorerie se rapportant à ces travaux soit renouvelée puisque les subventions ne sont pas encaissées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour renouveler cette ligne de trésorerie

### DÉNOMINATION DES RUES

Le projet de numérotation des maisons est en cours. Il est nécessaire auparavant de baptiser certaines rues : rue autour de l'école, chemin vers le stade... Les Conseillers municipaux sont invités à faire des propositions pour le prochain conseil.

Monsieur BOULZE demande que l'ancien cadastre soit consulté pour retrouver certains noms oubliés et qui pourraient être remis au goût du jour.

### JETONS D'ECLAIRAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que seulement 2 associations utilisent les jetons pour l'éclairage de la salle omnisports. Ces jetons étaient vendus par une association à l'office du tourisme. Pour des raisons d'ouverture au public, il serait préférable que ces jetons soient disponibles en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que ces jetons seront mis à disposition aux associations aux heures d'ouverture au public à la mairie.

Monsieur LECOMTE rappelle qu'un monnayeur pourrait être installé. Les clés de l'entrée, du vestiaire et du matériel ont été remises à chaque association. Il y aurait lieu de changer la serrure de la porte pour la mise en service du chauffage et précise que le chauffage ne devrait pas être utilisé par les clubs sportifs.

Monsieur LECOMTE, Président des Rives du Tescou, en profite pour demander s'il serait possible d'avoir un créneau horaire le mercredi soir pour occuper la salle omnisports par le Club.

Une réunion d'associations est réclamée.

Monsieur RAYMOND demande que les salles soient propres.

### LOTISSEMENT

En voirie, le trottoir à l'entrée du lotissement devra être repris. En commercialisation, deux lots sont retenus (1 et 5) et 2 autres sont en cours de négociation.

Madame BRUNWASSER et Monsieur VILLARET ont remarqué que le panneau publicitaire sur la RD 999 retient l'attention des automobilistes. Ces lots intéressent principalement les constructeurs individuels. Il serait intéressant de faire passer ces propositions de vente de lots sur des sites internet payants.

Le Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) étudie une proposition d'aménagement d'un espace arboré. La rue desservant les logements sociaux sera baptisée « rue de la Fraternité » et les logements seront numérotés de 2 à 16.

### QUESTIONS DIVERSES

› Monsieur le Maire fait le point sur le projet du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale. Une réunion a eu lieu avec les élus des 19 communes de la Communauté de Vère Grésigne. Dans la situation actuelle, toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois ont décidé de rester ensemble et la Communauté de Communes du Pays Rabastinois ne veut pas nous accueillir. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes de Vère Grésigne a la compétence des écoles mais le Regroupement Intercommunal Pédagogique de Beauvais ne serait pas supprimé.

Dans cette communauté, la Taxe Professionnelle Unique et la taxe additionnelle sont instituées.

› Monsieur le Maire informe que les horaires des services administratifs ont été changés : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h30 à l'exception des lundis matin et vendredis où les bureaux sont fermés au public. L'horaire du samedi matin reste inchangé de 9 à 12 heures. Pour les services techniques, les horaires sont : 8 heures - 12h00 et 13h30 - 17h30 à l'exception du vendredi où ceux-ci terminent à 16h30.

› Pour information, Monsieur le Maire donne lecture du courrier

d'un administré qui rencontre des soucis de voisinage

› Madame BONZOM prend la parole au sujet d'une pétition où il y a eu deux jugements. Elle conclut en disant que nous n'avons pas à nous mêler de différends entre personnes après que la justice ait été saisie. Monsieur le Maire donne lecture des courriers échangés.

Avant de clore cette séance, un tour de table a été effectué afin que chacun puisse s'exprimer sur différents sujets.

Séance levée à 0h15.  
Bernard MIRAMOND

# Le Schéma de Coopération Intercommunale

L'évolution de la carte intercommunale du département du Tarn a été fixée par la loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. La loi visait les objectifs suivants : Couverture intégrale du territoire par des EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale). Suppression des enclaves et discontinuités territoriales, Rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre, Réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes. Dans le Tarn, le projet de schéma de coopération intercommunale a été présenté aux membres de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) le 28 avril 2011. Il s'ordonnait autour de 16 EPCI à fiscalité propre au lieu

des 25 actuels, et de la suppression de 80 syndicats intercommunaux dont 35 syndicats à vocation périscolaire sur les 142 existants. Plusieurs réunions et rencontres entre élus des communes et des intercommunalités ont permis aux élus de présenter un certain nombre d'amendements au projet. La réunion du CDCI du 5 décembre 2011 a débouché sur le passage de 25 EPCI à 17. Les 7 communes isolées du Tarn ont été rattachées à des EPCI. Les syndicats à vocation scolaire (SRPI) ont été maintenus, à l'exception de ceux qui du fait de la fusion rentraient dans une collectivité ayant déjà la compétence scolaire. Ce qui est le cas pour le pays Salvagnacois, la communauté de Vère Grésigne avec laquelle nous allons fusionner

ayant cette compétence. La réunion du 12 décembre a statué sur la dissolution des syndicats. Après adoption des amendements demandés, seulement 16 syndicats ont été dissous. Il a ensuite été procédé au vote final du projet qui a été adopté à une large majorité : 36 votes pour, 2 votes contre et 2 abstentions.

Le schéma sera mis en œuvre en 2012. Les services de l'Etat accompagneront les élus tout au long du processus. Pour ce qui concerne les Pays Salvagnacois et Vère Grésigne, les travaux commencent dès le mois de février pour organiser le rapprochement de nos deux collectivités.

Extrait de « l'Etat pour le Tarn » n°15  
Édition décembre 2011 – Préfecture du Tarn

## La carte jointe présente le nouveau visage de l'intercommunalité tarnaise

- 1 Fusion de la CC du Villefranchois et de la CC Monts d'Alban et rattachement de Montroc et Rayssac.
- 2 Fusion de la CC du Réalmontais avec la CC du Montredonais (Montredon et Arifat).
- 3 Maintien du périmètre de la CC Val 81.
- 4 Fusion de la CC du Carmausin et de la CC du Ségala Carmausin avec rattachement des communes de Milhavet et Villeneuve sur Vère.
- 5 Fusion de la CC du Pays Cordais et de la CC du Causse Nord Ouest avec la rattachement de 3 communes isolées.
- 6 Fusion de la CC Vère Grésigne avec la CC du Pays Salvagnacois.
- 7 Maintien du périmètre de la CC Tarn et Dadou.
- 8 Maintien du périmètre de la CC du Rabastinois.
- 9 Maintien du périmètre de la C2A
- 10 Maintien du périmètre de la CA Castres Mazamet.
- 11 Fusion de la CC du Tarn Agout et de la CC du SESCAL avec rattachement de la commune de Roquevidal.
- 12 Extension de la CC Sor et de l'Agout avec rattachement des 12 communes de la CC du Pays de Cocagne et de la commune de Maurens Scopont.
- 13 Fusion de la CC du Lautrécois avec celle du Pays d'Agout.





# Plan Local d'Urbanisme (PLU)

## grincements de dents et civisme

### La réunion et ses suites

Mardi 31 janvier le plan local d'urbanisme a été présenté à la population. Une trentaine de personnes s'étaient déplacées à la salle Caraven Cachin.

M. Charruyer du cabinet URBA 2D a d'abord rappelé les grandes lignes du PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable), élaboré à partir des lois SRU du 13 déc. 2000 (Solidarité Renouvellement Urbain) et Environnement de 2001, du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 de 2009 et 2010. Le PADD avait déjà été présenté aux habitants de Salvagnac.

Le PLU est la procédure qui remplace l'ancien POS en l'enrichissant d'une vue globale de l'avenir de notre commune qui prend en compte les aspects et contraintes suivants : respect de la nature, conservation du paysage (ou de son amélioration), économies d'énergie (transport, réseaux), préservation des terres agricoles, de la mixité sociale (voir article PLU sur précédent « Echo du Tescou ») et densification de l'habitat urbain.

Bien sûr, la majorité des habitants n'attendent du PLU que la carte des zones constructibles, en particulier les propriétaires qui voudraient bien, soit valoriser leur terrain, soit pouvoir construire pour leur famille.

Cependant les directives édictées sont très restrictives et nous ont contraints à réduire les 31 ha constructibles restants du POS de 1999 à 12 ha pour les 10 ans à venir. De nombreux propriétaires ont été déçus et l'ont forte-

ment fait savoir. Nous retrouvons là le problème de la valorisation souvent spéculative puisque tous ces terrains n'ont pas été mis en construction dans la durée de validité du POS (réception foncière). Ce ne devait pas être très urgent ! Il reste malgré tout quelque temps pour déposer un projet de construction.

Le PLU ne peut inscrire que les terrains qui correspondent à une mise en œuvre dans les 10 ans à venir. Les terrains constructibles peuvent subir une taxation importante s'ils font l'objet de réception. Mais au-delà des éclats de voix, cette réunion a permis d'expliquer toutes les raisons des choix qui ont été faits et du travail du Comité Urbanisme pour en tirer le meilleur profit dans ce carcan législatif.

Nous sommes dans un système démocratique et nous devons respecter les lois. Les communes doivent avoir transformé leur POS en PLU avant fin 2013. Les services de l'Etat ont suivi toutes les réunions préparatoires et ont bien prévenu que les PLU non conformes, seraient refusés et refaits. Une telle étude coûte cher (plus de 20 000 euros) et il ne semble pas judicieux de renouveler une telle dépense. En outre durant la période de carence, le préfet n'accorderait que les permis de construire qui répondent à la législation en vigueur.

Par ailleurs la combinaison de la limitation excessive des surfaces disponibles et de la réception inéluctable présente le risque d'augmentation du coût foncier.

La mairie tient à disposition le travail fait et chacun pourra le consulter. Le projet doit être transmis intégralement aux au-

torités concernées pour approbation. Ensuite la municipalité prendra un décret arrêtant le projet de PLU avant de lancer l'enquête publique où chacun pourra déposer ses critiques, réclamations ou demandes particulières. Enfin à la suite des éventuelles révisions, le projet sera adopté.

### Interrogations civiques

On peut quand même penser que bien des règles ne tiennent pas vraiment compte de la vie en milieu rural, comme si elles avaient été élaborées par des gens bien éloignés de nos préoccupations. Il ne faut malgré tout pas les condamner sans réflexion. Nombre de ces contraintes proviennent de la Chambre d'Agriculture qui ne peut être considérée comme éloignée de notre terroir. Nous vivons dans un monde qui évolue, une planète qui se dégrade, une population qui augmente à grande vitesse. Nous voudrions bien conserver nos priviléges et avantages de la ruralité, mais le pouvons-nous ? Les techniciens des ministères ont-ils complètement tort ? C'est nous qui élisons leurs employeurs, leurs donneurs d'ordre (théoriquement), nous avons donc notre part de responsabilité dans les choix. Personne n'aime ce qui défavorise ses intérêts personnels. N'oublions pas que la loi doit d'abord prendre en compte l'intérêt général.

Le Comité Urbanisme se bat pour que les intérêts particuliers qui ne vont pas à l'encontre de l'intérêt général soient pris en compte, mais la machine est lourde... Peut-être faut-il un peu de ►

# Logements adaptés et Lotissement du Parc

► souplesse dans l'application des lois suivant les secteurs. Peut-on réellement appliquer la même loi en site fortement urbanisé et en zone rurale ? Doit-on tous vivre de la même manière ?... vaste question.

## Le Comité de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable.

Le Comité réunit des élus et des habitants de Salvagnac. Bernard Miramond, Christel Lagarrigue, Yves Raymond, Pascal Beneschi, Bernard Villaret, Sophie Reyes, Mireille Brunwasser, Bernard Boulze et Roland Balaran, pour les élus. Jean Paul Torrijos, Sylvie Deschamps, Georgette Gambazza, Richard Henny, Franck Dufailli, Jean Brice Peter, Charlotte Sohy, Patrice Barbisan et André Escourbiac pour les Salvagnacois.

Les réunions du comité sont animées par Sébastien Charruyer d'URBA 2D. Isabelle Dupont du SMIX Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou assiste à toutes les réunions en tant qu'expert du SCoT.

**Vous souhaitez avoir une information sur le PLU, sans pour cela attendre une nouvelle réunion publique ?**  
**Vous pouvez vous adresser aux membres du comité, qui ont accès au dossier, et pourront vous apporter des éclaircissements sur le contenu et la réalisation du plan.**

Bernard VILLARET



Les logements sociaux sont desservis par la rue de la Fraternité

Mi-décembre les premiers locataires ont pris possession des logements adaptés. Les derniers réglages de chauffage offrent un confort thermique dans ces logements vraiment spacieux, clairs et très bien adaptés à la vie de nos aînés qui peuvent avoir quelques petites difficultés de mobilité.

Les entreprises ont terminé leurs travaux pour les bâtiments. Les espaces verts sont en cours, des petites haies colorées sépareront les jardins privatifs à l'arrière et les terre-pleins sur la rue qui sera très bientôt bien éclairée.

Cet ensemble est intégré au lotissement.

Deux lots sont vendus et un troisième est en cours. Le printemps arrive à grands pas amenant les acheteurs. Les plantations d'arbres et de haies vont agrémenter la rue de la Liberté et le Parc, espace public qui va être aménagé pour créer un centre de vie et de rencontre pour tous les habitants du lotissement et des rues avoisinantes.

Le talus du centre de secours et de la coopérative sera arboré par des petits bosquets qui atténueront l'impact visuel de ces constructions.

Nous avons choisi de prendre des plants moyens par économie, certes, mais également pour un meilleur enracinement. Certains critiqueront peut-être le délai d'attente pour que les espaces verts présentent un vrai épanouissement. Mais pourquoi vouloir tout, tout de suite ? Il est aussi intéressant de prendre le temps de voir pousser les arbres, nous ne sommes pas au super marché, non ?

Bernard Villaret

Un espace vert arboré est en cours d'aménagement à l'entrée du lotissement





## Les programmes d'aide à la réduction des factures énergétiques pour les propriétaires de logements

# Le programme « Habiter Mieux »

La délégation locale de l'agence nationale de l'habitat, en DDT81, met en œuvre Le programme de rénovation énergétique « habiter mieux ».

La précarité énergétique pèse sur les ménages les plus fragiles. En effet, selon le rapport du 15 décembre 2009, co-rédigé par l'Anah et la fondation Abbé Pierre, celle-ci résulte de la combinaison de trois facteurs : la faiblesse du revenu des ménages, la mauvaise qualité thermique des logements et le coût élevé de l'énergie.

Dans le Tarn, plus de 24 000 ménages sont concernés. Afin de lutter contre la précarité énergétique, l'Etat met en place le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés. Baptisé « Habiter mieux », ce programme est doté de 1.35 milliards d'euros dont 500 millions de l'Etat au titre des investissements d'avenir, 600 millions d'euros de l'Anah et 250 millions d'euros des fournisseurs d'énergie.

L'objectif de ce programme est ambitieux. Il doit permettre, jusqu'en 2017, d'aider à financer des travaux d'amélioration de 300 000 logements occupés par leur propriétaire, dont 20 000 en Midi-Pyrénées et 3200 dans le Tarn.

Dans notre département, 56 dossiers de propriétaires ont déjà été acceptés (64 000 € engagés) et 27 nouveaux dossiers sont en cours de traitement. Des dossiers de prime d'ingénierie aux collectivités locales ont également été acceptés (78 000 € engagés).

Le programme « Habiter Mieux » s'est concrétisé au plan local par la signature par les 27 partenaires concernés, d'un contrat local d'engagement le 14 novembre 2011. Chacun d'entre eux s'engage dans son domaine de compétence sur l'un ou plusieurs objectifs suivants :

- Les aides financières aux travaux (subventions : Anah, Etat, collectivités, conseil régional, caisses de retraite ; prêts à taux réduits : PROCIVIS, CAF).
- Le repérage ou la détection de situations,
- La diffusion d'informations,
- L'accompagnement des demandeurs.

Pour faciliter l'information et orienter les demandes du public et des professionnels, un guichet unique a été mis en place à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), 3, boulevard Lacombe. 81000 ALBI, tel. 05 63 48 73 80.

La particularité et l'ambition d'« Habiter Mieux » sont de réaliser une prise en charge complète des dossiers, depuis leur détection, l'accompagnement du demandeur, le financement et le suivi jusqu'au terme du chantier de réhabilitation. Pour ce faire,

des opérateurs de terrain interviennent au plus près des demandeurs. Conciliant un objectif écologique (la réduction des consommations énergétiques), social (l'aide aux plus modestes) et économique (avec le développement de l'emploi de proximité), le programme « Habiter Mieux » est une mise en œuvre complète d'une politique de développement durable. Pour bénéficier du programme, il faut être éligible aux aides de l'Anah (propriétaires aux revenus modestes et très modestes) et augmenter de 25% la performance énergétique du logement.

(Extrait de « l'Etat pour le Tarn » n°15 – édition décembre 2011 – Préfecture du Tarn)

## « Eco chèque logement Midi Pyrénées »

L'ADIL81 met en œuvre le dispositif « Eco chèque logement Midi Pyrénées » dans le cadre du plan Climat Régional de Midi-Pyrénées, entré en application le 1er décembre 2011.

Cette aide régionale se cumule avec les dispositifs existants sur l'amélioration de l'habitat, et notamment le programme national « Habiter Mieux ».

Peuvent bénéficier de cette aide :

- › Les personnes physiques résidents en Midi-Pyrénées, faisant réaliser des travaux par les professionnels partenaires du dispositif,
- › Propriétaires occupants, sous condition de ressources,
- › Propriétaires bailleurs qui passent une convention avec l'Anah.

Les conditions et modalités d'attribution de ces Eco-chèques sont explicitées dans un document (modèle reproduit sur l'image) disponible sur le site Internet de l'ADIL, ou en Mairie.

ADIL 81 - Résidence Leclerc - 3, Bd Lacombe - 81000 ALBI

Tel. 05 63 48 73 80 - Fax. 05 63 48 73 81

Courriel : adil81@wanadoo.fr - Internet : [www.adil81.org](http://www.adil81.org)



Le président du conseil régional Martin Malvy était dans le Tarn lundi 30 janvier pour présenter le plan régional Energies et Climat dont l'ambition est de favoriser les économies d'énergie et de développer les énergies renouvelables

Article Paru dans le Tarn libre 3 février 2012

# Recensement de la population

La Direction régionale Midi-Pyrénées de l'INSEE nous a communiqué fin décembre les chiffres de la population légale à prendre en compte au 1er janvier 2012.

Compte tenu des différents modes de calcul et de prise en compte des données des recensements réalisés tous les cinq ans dans les communes, les chiffres officiels de la population sont les suivants :

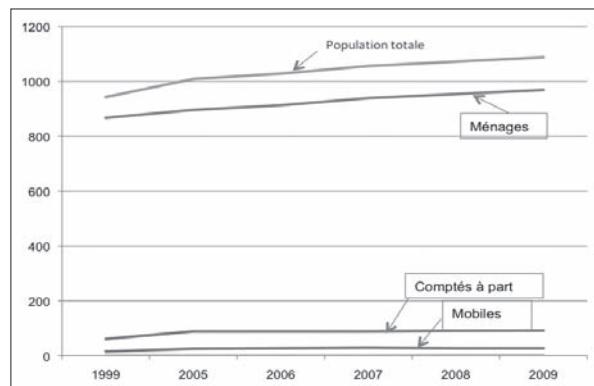
- Population municipale (ménages + communautés + mobiles)..... 1061
- Population comptée à part ..... 27
- Population totale ..... 1088

La parution d'un décret à la fin de l'année 2011 les a authentifiées. Elles sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier accessibles sur le site Internet de l'INSEE :

[www.insee.fr](http://www.insee.fr).

Le tableau et le diagramme joint présentent l'évolution de la population de 1999 à 2009. Pour mémoire la population légale 2012 correspond aux données 2009

	1999	2005	2006	2007	2008	2009
Ménages	867	896	913	939	954	969
Communautés	61	88	88	88	90	91
Mobiles	0	0	0	0	1	1
Comptés à part	15	25	27	29	27	27
<b>Population totale</b>	<b>943</b>	<b>1009</b>	<b>1028</b>	<b>1056</b>	<b>1072</b>	<b>1088</b>



## Vues aériennes de Salvagnac

Des prises de vues aériennes du village ont été réalisées en juin 2010 par une société spécialisée de Perpignan.

Elles représentent le village sous des perspectives différentes, certaines montrant bien, en particulier, la configuration originelle du château et de la ville avec ses remparts.

Elles seront exposées à la bibliothèque municipale pour la mise en vente de tirages sur commande par l'association culturelle du pays Salvagnacois au début du mois de mars.



Renseignements et tarifs aux horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mercredi 10h à 12h et 14h30 à 16h30

Vendredi 16h30 à 18h30

Samedi et dimanche 10h à 12h

Tel. 05 63 40 59 02



# **Quelques nouvelles du CCAS ...**

Comme il est de tradition au mois de Décembre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale sont allés à la rencontre des Salvagnacois... En effet, à l'approche des fêtes de Noël, la distribution des colis de Noël aux plus anciens d'entre nous est l'occasion de se retrouver, d'échanger des souvenirs et des vœux dans la sympathie et la bonne humeur. Cette année, 67 personnes ont bénéficié de ce colis.

Nous fêtons aussi maintenant la naissance des enfants de l'année -13 en 2011- en faisant un petit «coucou» à leur famille. Nous souhaitons à tous ces «pitchounets» et «pitchounettes» la bienvenue dans notre communauté.

Nous remercions très sincèrement les bénévoles de la Communauté Britannique qui ont organisé le Marché de Noël au profit du CCAS.

Depuis le mois de décembre une caisse de recueil de dons alimentaires au profit de l'antenne locale des Restos du Cœur a été mise en place à l'épicerie Vival, à l'initiative du CCAS.

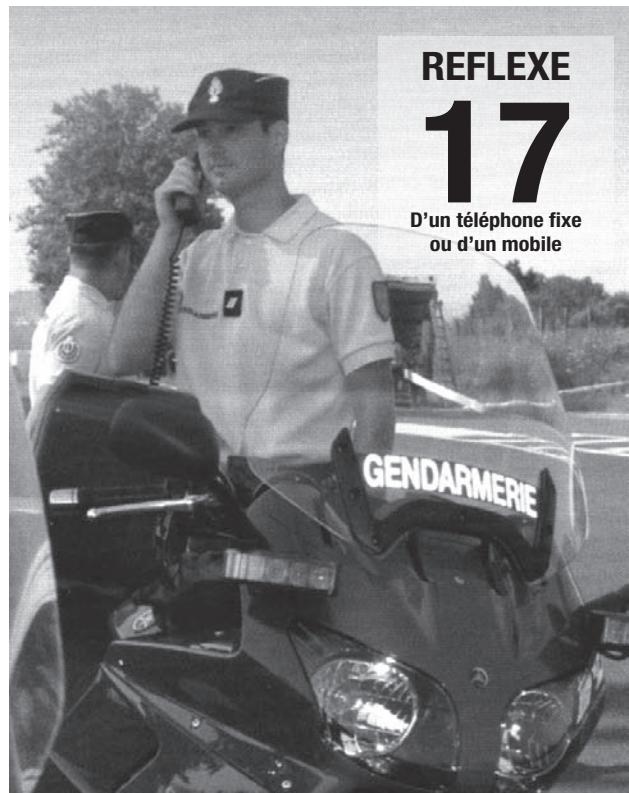
Les membres du CCAS sont à votre écoute, ils vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle en espérant moins d'injustice sociale.

*Danièle Bonzom*

**Le CCAS gère les admissions et la vie collective des logements adaptés. Les six logements T2 bis sont destinés en priorité aux personnalités âgées, mais deux T4 sont destinés aux familles sous condition de ressource. Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter la mairie (05 63 33 50 18) qui vous aidera à remplir votre dossier.**

# **Gendarmerie - agressions, vols, cambriolages... Prévention et lutte contre les cambriolages**

1. Ne laissez pas entrer des personnes inconnues
2. Fermez toujours votre habitation, même si vous vous absentez seulement quelques instants.
3. Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous (éviter chambres, armoires, etc.).
4. Evitez de laisser sacs à main, trousseaux de clés de voiture dans le couloir d'entrée.
5. Protéger votre logement : protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux. Les baies vitrées peuvent être renforcées.
6. En cas d'absence, sollicitez vos amis, vos parents, vos voisins.
7. Ne laissez pas vos papiers, téléphones mobiles et autres valeurs à bord de votre véhicule ou en vue dans celui-ci.
8. Déetectez les cambrioleurs (présences étrangères à votre quartier, relevez les plaques d'immatriculation des véhicules).
9. Signalez votre absence prolongée à la brigade de gendarmerie : opération « tranquillité vacances ».
10. Si vous êtes victime d'un cambriolage ne touchez à rien et appelez le 17



# Salvagnac accueillait la Sainte Barbe 2011 du groupement des sapeurs pompiers du Tarn Ouest.

Vendredi 3 février, le centre de secours de Salvagnac organisait la cérémonie traditionnelle en l'honneur de Sainte Barbe, Patronne des soldats du feu. Prévue initialement sur les allées Jean Jaurès, la cérémonie a été déplacée à la salle omnisport en raison du vent froid glacial qui balayait les allées ce vendredi soir. La manifestation se déroulait en présence du sous-préfet du Tarn, Colin Miège, du colonel Christophe Dulaud, directeur du SDIS 81, de Michel Benoît, président du SDIS 81, de Bernard Miramond, maire de Salvagnac, d'élus du canton et des



Pendant le discours de Bernard Miramond

représentants de la communauté de brigades de gendarmerie Rabastens – Lisle sur Tarn et Salvagnac. Le commandant Sébastien Lamadon, commandant le groupement Tarn Ouest, commandait les troupes. La musique départementale exécutait les hymnes et sonneries sous la conduite du capitaine honoraire M. Albouy. Au cours de la cérémonie, les sapeurs pompiers salvagnacois Guillaume Pinteaux et Lionel Cabrol ont été promu au grade de Caporal Chef, et Laurent Mathieu à celui de Caporal. Plusieurs sapeurs pompiers des différents centres du groupement ont ensuite été décorés. A Salvagnac, l'adjudant Bruno Clergue et le Sergent Chef Alain Barreau ont reçu la médaille échelon argent. Une



La remise des décorations

mention toute particulière était faite par les autorités qui remettaient la médaille échelon argent avec rosette pour quarante ans de service à Bernard Balaran, adjudant chef au centre de Rabastens. Salvagnacois d'origine, Bernard Balaran a commencé sa carrière de pompier en 1971 au centre de Salvagnac avant d'effectuer son service militaire dans le corps des marins pompiers de Toulon. Il a ensuite rejoint le centre de Rabastens en 1975. Un bel exemple de dévouement. Une minute de silence était observée en hommage aux anciens pompiers disparus et aux pompiers morts en service commandé. Bruno Clergue, chef de centre, dressait le bilan d'activité du centre de Salvagnac qui a effectué 209 interventions en 2011, dont 1000 secours à malade, 43 secours à blessé, 24 secours routiers, 28 feux (17 FPT – 11 CCF) et 14 opérations diverses.

Bernard Miramond dressait un historique rapide du centre de secours de Salvagnac qui a pratiquement 70 ans. Il rendait hommage aux chefs de corps qui se sont succédé, André Julia, Jean Gourmanel, Georges Cambournac, Georges Béteille, aujourd'hui disparus, et ceux qui ont repris le flambeau, Paul

Lafon, Claude Lafon et l'actuel chef de centre, Bruno Clergue. Il saluait aussi les « pionniers » encore parmi nous Robert Albenge, Joseph Pagnucco et René Cornac. Tous peuvent témoigner de l'évolution profonde des services de secours mais aussi « que l'esprit de solidarité pour rendre service aux autres est resté le même ». Il associait ensuite dans ses remerciements « chauvins » aux sapeurs pompiers de Salvagnac, ceux des centres de Gaillac, Rabastens, Castelnau



Le salut au drapeau accompagné par la fanfare des sapeurs pompiers.

de Montmiral, Lisle sur Tarn et Monclar de Quercy qui sont, quand cela est nécessaire, appelés en renfort sur notre territoire.

A l'issue des discours protocolaires, le programme de la soirée se déroulait de manière plus conviviale et détendue avec l'apéritif offert par la mairie de Salvagnac et le repas.



# Calendrier des animations 2011-2012

Tous les vendredis : Marché de Producteurs (volailles, pain, pâtisseries, fruits, légumes, confitures, produits laitiers, vins, plantes...) de 16h à 20h au village à Salvagnac.

## Février

### **Sam 4 Repas à la salle des fêtes**

Montdurausse à 20h  
Organisé par la société de chasse St Urcisse-Montdurausse.

### **Sam 18 Loto du comité des Fêtes**

Salle des fêtes Montdurausse à 21h.

### **Dim 19 Thé dansant avec David Firmin**

Salle omnisports Salvagnac à 14h30.  
Organisé par les amis de la belote.  
Renseignements : 05 63 33 50 65 ou 06 08 63 35 86

## Mars

### **Dim 4 Loto de la Pétanque**

St Urcissienne  
Salle des fêtes St Urcisse à 14h30

### **Dim 11 Loto des Rives du Tescou Football Club**

Salle omnisport Salvagnac à 14h30

### **Dim 11 Concert avec la chorale de Giroussens**

Église Notre Dame à 17h.  
Organisé par Culture et Tourisme en Pays salvagnacois.

### **Ven 16 Fête de la Saint Patrick**

Repas, chansons + soirée 12 €/adulte - 5 €/enfant (boeuf Guiness, pinte de bière...) - 21h30 : bal Irish-country, concours de Harley Davidson, démonstration et initiation country avec New Country Show  
Salle omnisports Salvagnac - 4 € Organisé par le Dragon Basket Salvagnac Tél. 05 63 33 85 68

### **Sam 17 Loto**

Salle des fêtes Montdurausse à 21h.  
Organisé par la société de chasse St Urcisse-Montdurausse.

### **Dim 18 Thé dansant avec David Cory**

Salle omnisports Salvagnac à 14h30.  
Organisé par les amis de la belote.  
Renseignements : 05 63 33 50 65 ou 06 08 63 35 86

## Avril

### **1er au 29 Exposition « villes et villages du Tarn ».**

Aquarelles circuits du Tarn du Comité Départemental du Tourisme. Base de loisirs des Sourigous.  
Organisé par Culture et Tourisme en Pays salvagnacois.

### **Lun 9 Concours de pétanque**

critérium des jeunes et concours féminin en 4 parties  
St Urcisse à partir de 14h30

### **Ven 27 Concert « Groupe instrumental Pays de Cocagne »**

Église Notre Dame Salvagnac.  
Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois

## Mai

### **Mar 8 Les Chemins de Places en fête, « Une randonnée, des histoires »**

(randonnée de 8 km avec 3 haltes culturelles et artistiques), Départ salle des fêtes à Tauriac à 9h30. Pique-nique tiré du sac.  
15h : Représentation « la vie est un conte » Théâtre de la brique rouge. Gratuit. Organisés par Places en fêtes Contact : 06 10 18 34 55.

### **Dim 13 Journée d'ouverture de la saison Base de loisirs des Sourigous**

Organisée par Culture et Tourisme en Pays salvagnacois

## Juin

### **Sam 2 Concours officiel de pétanque en doublette - Non Stop - Apport 30%.**

Salvagnac à partir de 14h30.  
Contact : Pétanque Salvagnacoise 06 84 54 29 58  
petanque.salvagnacoise@gmail.com

### **Dim 3 Vide grenier**

de l'Ecole St Joseph 14h30 Salvagnac.

### **Dim 3 Tournoi de foot - Salvagnac.**

Organisé par les Rives du Tescou Football club.

### **Dim 3 Epreuve cycliste « Tour du Tarn cadets » - Salvagnac**

### **Sam 9 Anniversaire des Rives du Tescou Football Club - Salvagnac**

### **Jeudi 14 Concours de pétanque, finale départementale des vétérans - St Urcisse à partir de 8h30**

### **Dim 17 Journée Occitane au Conservatoire de l'Outilage du Pays des Bastides « La vigne et le vin » Salvagnac - Démonstration, repas Poule au pot... Contact : 05 63 33 55 07/06 86 79 87 72**

### **17 au 31 Exposition des travaux des enfants des écoles du canton. Mairie de Salvagnac.**

Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois en partenariat avec les enseignants du RPI Beauvais - Tauriac - Montgaillard.

### **30 juin au 29 juillet Exposition « l'Art en Pays Salvagnacois XVII »**

Invité d'honneur Michel Doisneau. Organisé par la Mairie de Salvagnac en partenariat avec Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois



## Ecole Canta Grelh : fête de Noël

Le spectacle de Noël est un rendez-vous traditionnel important pour les élèves de l'école primaire publique de Salvagnac. Chaque année, en exploitant un domaine artistique différent, l'école s'organise pour offrir un grand spectacle aux parents. Sa préparation est notamment l'occasion d'organiser, les lundis après-midi des mois de novembre et décembre, des groupes multi-âges lors desquels les élèves s'exercent à l'échange, au partage.



Lors du conseil d'école d'avril dernier, comme une boutade, monsieur Bernard Miramond, Maire, a avancé que ce spectacle pourrait se réaliser avec comme base: la pratique du sport. Les enseignants ont décidé de relever le défi. Il a fallu d'abord imaginer un scénario compatible avec un domaine artistique relativement improbable. La réalisation d'un « Calendrier de l'Avent » vivant s'est imposée; à chacun des jours séparant de Noël, une saynète serait offerte en guise de friandise. Dans les grandes lignes, le travail de préparation a été réparti entre les décloisonnements des lundis lors desquels les décors ont été réalisés et chaque classe qui s'est exercée à une ou plusieurs techniques sportives.

C'est l'ensemble de ce travail des élèves qui a réuni, le vendredi soir du 16 décembre, quelques 250 parents

et amis de l'école publique. La veille, un groupe d'une vingtaine de personnes s'était déjà activé pour préparer la salle, poser les décors et les lumières dont une vaste guirlande qui, comme un ciel étoilé au-dessus des spectateurs, ajouterait à la féerie.

Ce fut une parenthèse chaleureuse de près de 2 heures de spectacle où le rire, l'émotion, le suspens, le rêve ont alterné sans discontinue. Entre les 9 séquences, alors que, dans l'obscurité des coulisses, il fallait préparer activement la scène suivante et les petites troupes, un diaporama géant permettait aux parents de s'immiscer au cœur du projet en visionnant des photographies prises lors de sa préparation.

La scène finale fut une apothéose. Sur la version originale et éternelle du « Petit Papa Noël » de Tino Rossi, tous les enfants s'avancèrent ensemble vers le public en faisant voltiger au dessus d'eux 100 ballons blancs.

A l'issue du spectacle, autour du buffet organisé par les parents d'élèves et admirablement fourni, les commentaires étaient unanimes: « Délicieux, créatif, incroyable, merci, quel travail, quel bonheur ... ».

Merci à tous ceux, parents, amis, qui ont apporté leur aide et leur soutien.

Thierry Menge





# Problématiques agricoles

Dans notre n°112, août 2011, nous évoquions le projet de retenue d'eau de Sivens. Depuis, cette retenue a fait couler beaucoup d'encre, à défaut d'eau. Le collectif « Lisle Environnement » a diffusé dans la Dépêche du Midi et le Tarn Libre deux articles très « vifs » sur la défense de la zone humide du Testet en date du 9 décembre 2011. Ces articles ont été suivis d'une pétition et d'une action aux portes de l'école de Lisle sur Tarn. Les agriculteurs et riverains du Tescou qui, rappelons-le, prend sa source sur le territoire de la commune de Castelnau de Montmiral et se jette dans le Tarn à Montauban, ont réagi en créant une association, « Vie-Eau-Tescou ».

Cela fait l'objet de l'article qui suit. Souhaitons que ces péripéties épistolaire débouchent, grâce à des actions concertées des élus de la vallée du Tescou, sur des débats moins passionnés et constructifs pour l'avenir de notre petite rivière qui, sachons le reconnaître, est à bout de souffle.

## Création de l'association « Vie Eau Tescou » en faveur de la construction du barrage du Testet

En réaction aux actions contre le projet de retenue sur le Tescou, les riverains inquiets pour la survie du ruisseau, ont décidé de se mobiliser. Décidés à faire entendre des arguments raisonnés et raisonnables, ils viennent de créer l'association Vie Eau Tescou, dans l'intérêt du ruisseau et de sa vallée.

### Un projet largement mûri.

Il y a une trentaine d'années, face aux problèmes d'inondations et d'étiage que connaissait déjà la rivière, le projet de retenue sur le Tescou voyait le jour. C'est dire qu'il a eu le temps de murir, d'évoluer et de s'adapter aux évolutions de la réglementation. Et de voir son utilité confirmée. Les désordres climatiques croissants (sécheresse, inondations,...) et les préoccupations de développement durable (préservation de la biodiversité, gestion de l'eau, productions de proximité, maintien de l'emploi local..) renforcent ce point de vue.

### Une nécessaire gestion de l'eau.

Réchauffement de la planète, nécessité de mieux gérer la ressource eau s'illustrent dans différents et récents textes nationaux et européens. Ils confirment la nécessité de créer de petites unités de réserve d'eau de proximité et prévoient la compensation

des superficies inondées par la restauration de zones humides. Double condition correspondant au projet de Sivens mais qui ne calme pas une ultime agitation, laquelle soutient même une pétition proposée à la sortie des écoles !

### Zone humide ou pâturage à vaches ?

De fait, les avantages liés à cette retenue se feront sentir sur toute la vallée : réalimentation d'une zone humide après la retenue, amélioration de la biodiversité et régulation des eaux sur tout le Tescou, reconstitution de zones humides dégradées. « Alors pourquoi cet acharnement ?, s'étonnent les membres de Vie Eau Tescou. Comment peut-on se revendiquer écologiste et méconnaître ainsi la réalité globale d'un écosystème. Les opposants, pour rejoindre le site de la future retenue, préfèrent passer par les vignes que de remonter le cours du Tescou.... Pas de risques qu'ils s'interrogent sur la vie du ruisseau ! »

### Régulation des crues.

« Je connais les inondations hivernales du Tescou et sa transformation en flaques d'eau durant l'été. Une zone humide efficace doit faire tampon, ce qui n'est pas le cas. En retenant les eaux de pluie, cet ouvrage permettrait la régulation du débit de la rivière et limiterait ces problèmes », confirme Stéphane, un des membres de Vie Eau Tescou.

### Préserver la biodiversité sur tout le cours.

« Avec un meilleur étiage, je reverrais peut être écrevisses de mon enfance. Et toute la petite faune qui va avec ! Je ne crois pas que les opposants au projet de retenue connaissent les réalités du terrain », souligne un pêcheur éclairé, membre de Vie Eau Tescou. « Il est évident que la création de cette retenue renforcerait la biodiversité aux abords immédiats du site et sur tout le lit du ruisseau ».

### Vivre dans la vallée.

« N'en déplaise à ces théoriciens, une plante – même en agriculture biologique – nécessite un minimum d'apport d'eau ! Et l'irrigation est ici destinée à soutenir de petites exploitations familiales qui cherchent à survivre et se diversifier. Celles là même que l'on souhaite voir développer une « production locale », pour le plus grand bénéfice de l'emploi local, des consommateurs et de la planète ! Il faudrait être cohérent », s'insurgent deux petits producteurs qui ont dû, cette année encore, faire face à la sécheresse.



Les dirigeants de l'association se réunissent régulièrement pour mettre au point leur plan d'actions.

### **Pourquoi tant de haine ?**

La virulence des antis projet est telle que les membres de Vie Eau Tescou s'interrogent. Que se cache-t-il derrière ce « collectif » constitué façon « poupées gigognes » autour d'une seule association aux positions dogmatiques, Lisle Environnement ? Quels sont les intérêts défendus ? Ceux des vaches pâtrant sur le terrain de la future retenue ? Des associations bénéficiant de missions d'études autour du projet et à ce titre de subventions diverses ? Quels autres intérêts particuliers ?

### **Une association d'utilité locale.**

Face à une opposition défiant bon sens et réalités environnementales, les membres de l'association lassés de la confiscation du débat, souhaitent représenter l'intérêt collectif des habitants, des professionnels et des amateurs de la vallée du Tescou. En rappelant aux antis retenue d'envisager l'amélioration de la biodiversité induite, la régulation des eaux du Tescou ainsi que la reconstitution de zones humides dégradées. Ces éléments concrets constituent des bénéfices indéniables, cohérents avec une démarche de développement durable liant environnement, social et économique. Ce qui devrait rassurer les opposants !

L'association Vie Eau Tescou a pour objet la préservation, la valorisation et le développement rural de la rivière Tescou et de sa vallée et, notamment de la sauvegarde et la promotion des intérêts écologiques, économiques, sociaux et culturels de la Vallée du Tescou, dans une logique de développement durable ; la défense du patrimoine humain et naturel, et tout particulièrement de son élément vital, la rivière Tescou.

Crée fin novembre par une dizaine de membres fondateurs, elle est présidée par Jean Louis Blot avec, comme vice-président, Jean Claude Bourgeade, secrétaire : Pascale Puibasset, et trésorière, Isabelle Granier qui héberge le siège de l'association à Salvagnac.

Pour tout renseignement :  
[vie-eau-tescou@voila.fr](mailto:vie-eau-tescou@voila.fr)



## Association « Vie Eau Tescou »

► L'association **Lisle Environnement** a réagit dans les colonnes de la Dépêche du Midi le samedi 7 janvier. Le texte tel que paru est reproduit intégralement ci-dessous :

« *Lisle Environnement réagit.*

*Un communiqué de la nouvelle association Vie-Eau-Tescou dans l'édition du 27 décembre dernier dénigre Lisle Environnement jugeant sa « position dogmatique », défendant des intérêts particuliers et cherche à semer le doute en laissant croire qu'elle est seule.*

*Les associations partenaires (l'UPNET, Nature et Progrès, l'OPIE Midi-Pyrénées et les personnes autour du collectif « sauvegarde de la zone humide du Testet » apprécieront.*

*Lisle Environnement existe depuis près de 15 ans et n'a pas été créée pour défendre des intérêts particuliers ni circonstanciels. Le Plan de Gestion des Etiages du Tescou préconise une gestion économique de l'eau. Le bassin versant du Tescou dispose déjà de 185 retenues, plus que nécessaire, surtout si des techniques d'irrigation économique sont adoptées.*

*Est-il raisonnable de rajouter des capacités de stockage destructrices des équilibres écologiques existants ? Est-ce dogmatique de révéler ces faits ?*

*« Vie-Eau-Tescou » omet de dire que le projet de retenue de Sivens va détruire la zone humide du Testet (98,8 % des zones humides de la vallée) qui joue pleinement et gratuitement le rôle de régulateur, de filtre et de préservation de la biodiversité.*

*C'est pour respecter la loi, exigeant la compensation de sa destruction, que seraient « reconstituées » des zones humides dégradées à l'aval (pourquoi l'ont-elles été ?).*

*Depuis 2007, le Syndicat Mixte du Tescou et Tescoune, financé par les collectivités locales s'emploie à la restauration du Tescou qui a souffert de manque d'entretien, de pratiques agricoles inappropriées ; nous souhaitons voir son rôle s'accroître, y compris dans la réhabilitation de zones humides dégradées.*

*Notre position : on ne répare pas les dégâts commis dans le passé en persistant, par la destruction de la zone humide du Testet à protéger. Est-ce dogmatique ?*

*« Vie-Eau-Tescou » omet aussi de dire, que ce projet, avait été évalué en 2007 à plus de 7 millions d'€ ; 2,5 fois plus cher, au m3 stocké, que la retenue du Therondel, sur le Tescoune.*

*Nous dénonçons ce gaspillage d'argent public dans une période de restriction générale. Est-ce dogmatique ?*

*Le lecteur peut consulter les documents officiels, les études, nos analyses, la pétition (près de 700 signature dont plus de 90 % dans le Tarn et plus de 70 % autour du Tescou) sur le site :*

*[www.tescou.1s.fr](http://www.tescou.1s.fr)*

*Signé : Christian Prince, président de Lisle Environnement.*



**le collectif appellera prochainement à une nouvelle mobilisation. / photo DDM, MPV**

Photo du collectif Lisle Environnement parue dans la dépêche du midi en décembre 2011.

# La Bibliothèque va fêter son 10<sup>e</sup> anniversaire

La Bibliothèque Municipale créée par décision de la municipalité est gérée par l'association culturelle du pays Salvagnacois. Elle est rattachée à la bibliothèque départementale du Tarn par convention entre le Conseil Général et la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois.

## La bibliothèque c'est :

### 22 bénévoles

5 permanences par semaine

> Mercredi 10h00 - 12h00

et 14h30 - 16h30

> Vendredi 16h30 - 18h30

> Samedi et dimanche 10h - 12h

### Accueil des classes Canta Grelh et Saint Joseph

> 2 jeudis par période scolaire (en moyenne 6 semaines).



Animation de la bibliothèque par l'équipe d'ELANS

### Fonds de lecture

> 3000 documents prêtés par la Bibliothèque Départementale du Tarn

> 1500 documents en fonds propre

> Un grand choix de documents adultes et jeunesse : Romans • Romans policiers •

Romans de Sciences Fiction • Romans large vision (écrits en gros caractères) • Mémoires • Biographies • Documentaires • Bandes dessinées • Albums • Poésies • Usuels

> Accès INTERNET pour les adhérents

Contact : 05 63 40 59 02  
biblio.salvagnac@wanadoo.fr

### Adhésion :

10 € par an & par famille



Le stand d'Yves LIGNON

# Marché de Noël à Salvagnac

Comme chaque année, le marché de Noël s'est déroulé, dans une ambiance festive. Dimanche 18 décembre, par une belle matinée ensoleillée, dès 8 heures, artisans, producteurs et amis britanniques se sont installés sous la halle de la Mairie. Comme d'habitude, une



place était réservée aux enfants qui tout au long de l'année créent des objets pour cette occasion. Un peu de monde se pressait déjà dès 9 h et c'est vers 10 h que le Père Noël a fait son apparition.

Pendant que le Père Noël qui trônait sur la calèche de Patrick Verlhac, emmenait enfants et parents en balade autour du village, l'équipe de l'association ELANS\* animait

la bibliothèque en proposant des activités (de Noël, bien sur !) pour faire patienter tout ce petit monde. Quelques tours de calèche plus loin (au moins une quinzaine) et 110 enfants à bord, le cheval et son cocher prenaient enfin un moment de repos bien mérité. Quant au Père Noël, après un bon vin chaud, il ne s'attarda pas trop, car il avait encore beaucoup de distributions à faire... Cette agréable manifestation se termina par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Profitant de cette animation de Noël, les bénévoles de la Bibliothèque ont reçu Yves Lignon, venu en voisin, dédicacer son dernier ouvrage « Enquêtes scientifiques au cœur de l'étrange ». La sortie de cet ouvrage, prévue pour le salon du livre du 11 Septembre n'ayant pu se concrétiser, les aléas de l'imprimerie en avaient décidé autrement. Les droits d'auteur d'« Enquêtes scientifiques » vendus ce jour-là, seront reversés à l'Unicef.



Beau geste qui va dans la continuité de notre démarche, car, comme chacun sait, depuis la mise en place des marchés de Noël, les Salvagnacois Britanniques reversent les bénéfices de leurs ventes à la Commission Communale de l'Action Sociale (CCAS) de Salvagnac, tout comme l'association des commerçants qui reverse les participations recueillies à la fin du marché.

Ce sont 778.30 € qui ont été reversés au CCAS. Merci et rendez-vous au prochain Noël.

**Meilleurs vœux 2012 à tous les lecteurs de l'Echo du Tescou.**

*Georgette GAMBAZZA*

\* ELANS - Équipe de Loisirs et d'Animations Salvagnacoise. Cette association de jeunes adultes Salvagnacois, très dynamiques, participe depuis plusieurs années à l'animation de cette journée.



# Échos du Dragons Basket Club

Les Dragons et Dragounets vous souhaitent une très bonne année 2012, une très bonne santé espérant que la morosité ambiante épargnera votre foyer et notre beau Village. Question santé, le Basket Salvagnacois est en pleine forme, ses résultats le démontrent.

Les KIDS (5- 7 ans) ensoleillent les entraînements ludiques du mercredi ; les 15 petits champions



sont accompagnés par une dizaine d'adultes, 5 coachs, Fabien, Dorian, Jean-Jacques, Vivien et Carole assistés par autant de parents dont l'investissement, le sourire, et la condition physique font plaisir à voir. Merci à tous.

Les Kids ont participé avec enthousiasme au tournoi de Noël de Gaillac et leurs rires résonnent encore en les murs de l'Oisel.

Les Avenirs (7 -8 ans) de Eamer et Adeline ont disputé avec acharnement et souvent succès les rencontres des 5 plateaux de la première phase. Remercions les parents accompagnateurs, mais aussi les joueurs: Flavio, Chad, Emilien, Jack, Reno, Anaël, Thomas, Auréline, Laurine, Mimi. Bravo à tous.

Les Espoirs de Eamer et Adeline réalisent de belles prestations dans le cadre du championnat du Tarn. Ils sont en milieu de tableau. Nos effectifs ne nous permettent pas de rivaliser avec les clubs de ville (Lavaur, Graulhet, Gaillac) mais cette équipe composée

majoritairement de Filles Espoirs première année a épingle des gros à son palmarès. Félicitations à : Alexis, Amalya, Jack, Gabin, Gabriel, Maya, Maxime, Reno, Sasha et Thomas

Les Benjamines de Jean-Jacques, Patricia et Martial jouent avec les Minimes et participent au championnat interdépartemental Midi-Pyrénées Nord, cette très jeune équipe est en pleine progression. Dernier match: victoire contre Villefranche d'ALBI 40-20 Félicitations à Alizée, Amandine, Avril, Emma, Eva, Freya, Lucie, Marine, Morgane, Naïs, Orlane.

Les Benjamins de Jean-Jacques et Fabien sont champions d'automne, invaincus avec une moyenne de 53 points marqués et 25 « encaissés ». Félicitations à Anaël, Allan, Florentin, Guillén, Paul et Valentin.



Les Minimes de Jean-Jacques et Frédéric sont deuxièmes avec la meilleure attaque, 79 points marqués en moyenne et 27 « encaissés (dernier Match SALVAGNAC : 94 ALBI : 48). Le match contre Rodez du 21 janvier nous permettra d'y voir plus clair pour l'obtention du titre. Félicitations à : Benjamin, Guillaume, Josian, Kostia, Pierre, SAM, Chalis, Vivien et Anaël, Paul, Valentin, benjamins surclassés qui viennent renforcer l'équipe quand ils ne jouent pas.



Le club totalement local concerne maintenant plus de 100 personnes. Les championnats des 3 équipes de jeunes se déroulent sur les deux tiers de la région Midi-Pyrénées.

Le Club organisera comme chaque année la St Patrick le 16 Mars Nous vous y attendons nombreux. Votre participation contribuera à faire vivre les Dragons. Cette année Bœuf-Guinness, Bal « Irish & Country » animé par New Country Show (démonstration et initiation), concours de Harley Davidson.

*Jean Jacques DULAC*



# Conservatoire de l'Outillage



La saison touristique a été moyenne, mais elle s'est terminée par une formidable Soirée Occitane à La Sauzière St Jean le 5 novembre.

Après le menu traditionnel soupe à l'ail et châtaignes, le groupe Brin d'Air d'Oc, emmené par Jean Bourdoncle, nous a fait danser les bourrées, mazurka, scottish, rondos et autres valses ou javas au son des instruments des fêtes anciennes comme la cabrette, les vielles à roue et accordéons...jusqu'à épuisement joyeux.



Le groupe Brin d'Air D'Oc en pleine action.

Mais il ne faut pas oublier le travail. Novembre a été l'occasion de terminer le bardage du hangar ne laissant pour ce printemps que les finitions d'angle et les fermetures.

Le 21 janvier 2012 la radio RD'AUTAN (FM 105.1 et FM 100.2) a passé une émission de 45 minutes où Yvon et Bernard ont présenté le Conservatoire de ses débuts à ses actions principales actuelles. Cette émission peut être réécoutée (en podcast) sur le site internet [www.rdautan.fr](http://www.rdautan.fr) ou copier le lien

[www.rdautan.fr/spip.php?article586](http://www.rdautan.fr/spip.php?article586) puis cliquer sur l'émission du 21 janvier.

En juin, juste avant notre Journée d'Ouverture, la même équipe émettra directement du musée des Barrières pour présenter les objets les plus remarquables.

Intégré au réseau des musées départementaux, le Conservatoire de l'Outillage a également été sollicité par le CDT (Comité Départemental du Tourisme) pour écrire un article sur Salvagnac. Deux pages en font une présentation sur le livre « Itinéraires du Tarn » que l'on peut se procurer auprès des membres de l'Association ou à l'Office du Tourisme.

Le conservatoire est vraiment impliqué dans la valorisation de notre Pays Salvagnacois puisqu'une vidéo-présentation, enregistrée le 9 janvier, apparaîtra sur le portail du nouveau site internet du CDT.

Cette nouvelle année est donc bien partie.

Les visites continuent en particulier avec les écoles primaires qui apprécient de plus en plus le programme pédagogique animé et ludique que les bénévoles leur proposent.

La saison régulière recommence le samedi 2 juin pour 4 mois.

La Journée d'Ouverture se déroulera le dimanche 17 juin de 10 h à 18 h avec bien sûr la poule farcie à midi et l'accompagnement musical. Les exposants et ateliers de métiers anciens seront nombreux et l'exposition thématique « autour du cheval » sera l'occasion de nombreuses activités en particulier des promenades en poneys pour les petits et d'autres surprises équestres.

Consultez notre site : [www.copb81.fr](http://www.copb81.fr) ouappelez au 06 86 79 87 72 et 05 6 33 55 07



Le 3 novembre 2011 s'est tenue l'assemblée générale de l'association qui a donné quitus aux membres du bureau pour sa gestion efficace. Rappelons les multiples animations passées :

57 sorties d'une journée ou demi-journée dans les environs et les départements limitrophes, balisage des chemins de randonnée, participation aux grands rassemblements pédestres (Randos de la Paix, de l'intégration, Occitane et Rando challenge) et randonnées au clair de lune.

En avril 2011, organisation de la Rando challenge en collaboration étroite avec l'APSA et la Rurale du Tescou (Club de randonneurs britanniques).

Sortie de quatre jours en Ardèche. Participation au congrès national qui s'est déroulé à Albi.

Participation à la brocante du 18 septembre avec l'association AMIS.

Notre but n'est pas de former des marathoniens mais de maintenir en bonne forme et bonne humeur les adhérents.

Coût de la licence annuelle :  
34 € pour une personne assurances incluses.  
60 € pour un couple assurances incluses.

Pour plus de renseignements :  
S'adresser à la Présidente Éliane Boulze 05 63 40 55 08) ou à la trésorière Christiane Marcos 06 33 16 78 91

### Des sentiers de randonnée.

Il existe déjà plusieurs sentiers de randonnées en boucle de longueurs et difficultés variables :

- > le GR du Pays Salvagnacois au Nord (36 km des Sourigous à Laval-Puycelsi en passant par Sivens et retour aux Sourigous)
- > Le GR du Salvagnacois au Sud (23 km)
- > Les Hauts de Maladène (14 km Sourigous, Les Barrières, Saint Julien, Sourigous)

> Sourigous I et 2 (4 et 6 km des Sourigous à St Martin et retour) Profitant de la révision du POS (Plan d'Occupation des sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), la Municipalité a, en collaboration avec le Tescou en Marche, inscrit des itinéraires de randonnée autour du village.

D'abord le « Tour des Crêtes » qui empruntera le départ du GR Salvagnacois par le chemin de la Giroune et remontée sur la crête Sud (Las Peyres) en revenant vers Cendral et remontée au village sous le moulin de Caminade. De là on pourra redescendre par Pelot, traverser la RD 999 et retrouver les coteaux de saint Martin pour une arrivée par les Sourigous et retour au village par le sentier de liaison du Batut, chemin de la Garenne et arrivée au Square de la République. Environ 8 à 9 km, avec des possibilités nombreuses de raccourcis.

Ensuite un circuit moins vallonné qui partirait comme le précédent par la venelle des randonneurs, le chemin de la Giroune, descente par le chemin des Bragards après les Mondinels vers la RD 999, traversée par le tunnel jusqu'à la station de lagunage, puis le lac des Sourigous et de là soit remontée vers le village, soit traversée du Tescou sur la passerelle et retour par Pelot. Deux trajets de 5 ou 8 km plutôt plats. Ce tracé pourra être facilement utilisé pour le jogging. Ces itinéraires vont faire l'objet d'un descriptif qui permettra à beaucoup d'entre nous de se dégourdir les jambes sans trop d'effort et surtout d'admirer « notre » Salvagnac sans jamais le quitter des yeux.

L'équipement Rando continue puisqu'en décembre le Conseil Général a installé au début des allées Jean Jaurès, un panneau descriptif du GR Salvagnacois qui part de la mairie, passe à Saint Angel, La Bouysse et revient par les rives du Tescou.

Les itinéraires de randonnée sont disponibles à l'Office du Tourisme

et nous prévoyons d'en mettre à disposition à la mairie, dans la bibliothèque et les commerces ouverts le dimanche..

Bien sûr il faut respecter des règles de sécurité simples sur les portions routières :

- > Marcher sur les trottoirs ou sur les accotements (et non au milieu de la chaussée).
- > Se tenir à gauche pour voir les véhicules arriver et ne pas hésiter à s'arrêter en dégagant le passage.
- > Si vous êtes plusieurs, marchez en file indienne et non en troupeau.
- > Enfin il est recommandé de passer une chasuble de couleur jaune et réfléchissante, surtout par temps gris et la nuit.

Pour tout renseignement, cartes ou descriptif d'itinéraires consultez :

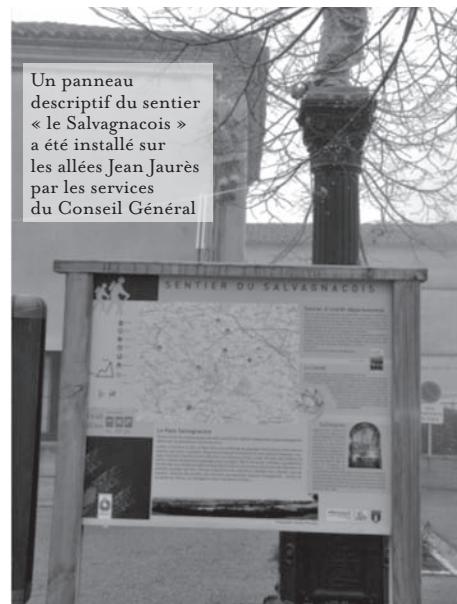
**Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn :**

[www.randonnee-tarn.com](http://www.randonnee-tarn.com)  
6 Rue Saint Clair 81000 ALBI

Tél. 05 63 47 33 70  
[secretariat@rando-tarn.com](mailto:secretariat@rando-tarn.com)

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre**  
[www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Bonne promenade et nous n'oubliez pas que la marche est le moyen le plus économique de conserver la forme.



# Square en crottes

-« Viens ma chérie, manger ta glace sur la belle pelouse du square, nous pourrons admirer le paysage sur la verdoyante vallée du Tescou, à l'ombre des pins parasols »

-« Maman, Maman, vite j'en ai plein les chaussures !!!! »

Je ne vous décris pas de quoi la petite fille a plein les chaussures.

Imaginez qu'elle ait réussi à s'assoir...

Mais arrêtons-là les descriptions scatologiques et nauséabondes.

Quand donc les propriétaires de chiens du village seront-ils assez civiques pour ne pas laisser leurs amis à quatre pattes polluer nos rues et nos espaces municipaux ?

Faut-il en arriver à la sanction financière ? Ce serait vraiment dommage !

Alors mes amis, soyez gentils, ne laissez pas vos chiens vagabonder. Ils doivent être tenus en laisse et vous devez vous munir des moyens nécessaires à la récupération de leurs déjections. Attachez donc quelques sacs plastiques à la poignée de la laisse et pas besoin de petite pelle, vous retournez le sac et avec la main à l'intérieur vous ramassez tout. Ce n'est pas agréable ?... Que pensez-vous du plaisir ressenti par la petite fille en y pataugeant... malencontreusement ? Bon, promis, la municipalité va installer quelques nécessaires à crottes et quelques panneaux de rappel pour les Salvagnacois et les visiteurs.

Et ensuite nous pourrons pique-niquer face à notre magnifique panorama qui est situé, rappelons-le, sur les itinéraires européens du tourisme.

## Mieux vaut en rire !!!

Il y a quelques semaines, nous faisions avec mon épouse le grand nettoyage d'automne quand elle constata que notre laurier rose avait langoureusement enveloppé le panneau de stationnement réglementé situé face au cimetière. N'écoutant que son sens du devoir, elle décide de lui rafraîchir les idées. Notre zélée citoyenne élague sérieusement l'entreprenant arbuste, le vieux panneau flétri révèle au grand jour la loi citoyenne. Quelques jours plus tard un non moins zélé gendarme passe par là et pour remercier l'initiative de notre jardinière automnale distribue quelques papillons sur les pare-brises des véhicules garés devant les petites maisons de ce beau quartier, sans doute pour augurer du printemps.

Quid de ce zèle aussi soudain que sélectif ? Pourquoi un côté sanctionné en vingt ans ? Pourquoi seulement les cinq premières voitures ? Y aurait-il une loi pour ce groupe de personnes et une autre pour les habitants du centre village. Pas de paranoïa, nous savons tous que la loi est la même pour tout le monde, d'ailleurs profitons-en pour remercier ceux qui sont chargés de l'appliquer, et leur efficacité !!!

Il nous a donc été précisé que le stationnement était

unilatéral alterné à SALVAGNAC en fonction des panneaux ; du premier au 15 pour la rue Caraven-Cachin interdit côté Nord la voiture devant être stationné côté Sud contre le trottoir. Du 16 à la fin du mois de l'autre côté. Peu m'importe quelle est la règle pourvue qu'elle soit la même pour tout le monde. Il nous a aussi été précisé que la vitesse était limitée à 50 Km/h (LOL ou MDR).

La loi n'est pas faite pour flatter les majorités électorales potentielles ou les clans ou castes installés ou dominants. Elle est destinée à protéger de l'arbitraire et de la pression de la masse des puissants, les minorités ou les plus faibles. On mesure le degré de démocratie d'un groupe social à sa capacité à faire respecter ce principe de justice et d'équité.

Souhaitons une très bonne année aux petits « émoticônes » installés à l'entrée du village, leurs sourires rassurants de bienvenue apaiseront nos nuits et nos jours ? Deux mille douze sera l'année du courage et de l'équité.

Jean Jacques DULAC



# Donation faite par Raimond VII, comte dans son château de Salvagnac

Les auteurs de l'histoire générale du Languedoc, Dom Devic et Dom Vaissette, relatent ainsi le déplacement de Raimond VII à Salvagnac le 4 décembre 1224 : « le comte Raimond en attendant le succès de l'ambassade qu'il avait envoyée à Rome se retira dans sa capitale<sup>(1)</sup>, il se rendit à la fin du mois de décembre suivant<sup>(2)</sup> au château de Salvagnac en Albigeois sur la frontière du Quercy pour y conclure le mariage de Bertrand, son frère naturel, avec Comtoresse de Rabastens, fille de Mainfroi de Rabastens qui fit d'abord un échange avec lui ». Mainfroi céda à Raimond VII sa part du château de Puycelsi et en contre partie, Raimond céda Cestayrols et Couffouleux en Albigeois à Mainfroi. Les auteurs précisent que « Raimond déclare en même temps qu'à cause de cet échange il donnait Bertrand son frère pour mari à Comtoresse fille de Mainfroi avec les châteaux de Bruniquel et de Monclar en Quercy et celui de Salvagnac en Albigeois ».

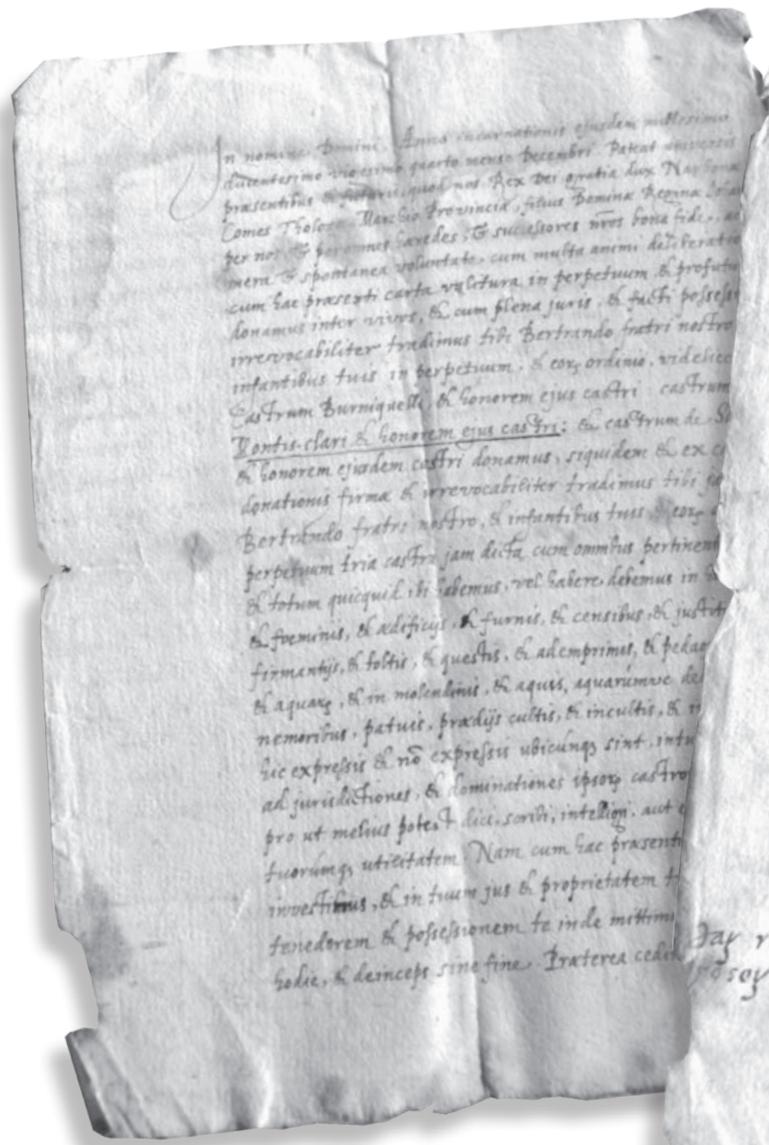
Grâce aux archives conservées au château de Saint Urcisse, on peut prendre connaissance de l'acte de donation. Il ne s'agit pas de l'acte original, mais de trois copies effectuées postérieurement. Comme l'acte original, elles sont toutes rédigées en latin, mais ne sont pas identiques. Deux copies sur les trois ont été traduites par des latinistes, elles figurent en intégralité dans un document en cours de préparation.

Du texte de ces documents, trois points de cette donation doivent retenir l'attention du lecteur : les titres de Raimond VII, le détail de la donation et la liste des témoins présents à la signature de l'acte.

## La titulature<sup>(3)</sup> de Raimond VII.

« Qu'il soit connu de tous, présents et à venir, que nous Raimond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, Comte de Toulouse, Marquis de Provence, fils de Dame la Reine Jeanne ». Des remarques s'imposent, tout d'abord l'expression : « par la grâce de Dieu », affirme une légitimité divine du pouvoir, cette expression étant en principe réservée aux Rois. Ensuite Raimond affiche qu'il est le fils de la reine Jeanne d'Angleterre, épouse de son père Raimond VI, à qui elle a apporté en dot le Quercy et l'Agenais, apports territoriaux non négligeables. Elle est aussi la sœur de Richard Cœur de Lion et la petite fille d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henri II Plantagenet,

roi d'Angleterre ; c'est une manière d'afficher les liens étroits entre la maison de Toulouse et la maison d'Angleterre. On peut ajouter que dans son testament Raimond VII affiche son affection pour sa mère : « En premier nous élisons notre sépulture au monastère de Fontevraud, là où est enseveli Henri, roi d'Angleterre, notre grand-père et le roi Richard, notre oncle et la reine Jeanne, notre mère, plus précisément aux pieds de notre mère ». Après son décès à Millau le 5 octobre 1249, Raimond VII sera bien enterré à Fontevraud quelques mois après, sa volonté testamentaire a bien été respectée. Le monastère de Fontevraud se trouve près de Saumur.



Deux pages d'une des copies du document original

# te de Toulouse, à son frère Bertrand agnac le 4 décembre 1224

## Le détail de la donation

Raimond donne à frère Bertrand les trois châteaux : Bruniquel, Monclar et Salvagnac ainsi que les titres liés aux dits châteaux ; ainsi que « ce qui s'y rattache et tout ce que nous avons là, ou que nous devons avoir, en hommes, femmes, bâtiments et fours, en droit de cens et de justice, affermage, tailles, réquisitions, droits d'usage, péages par eau et par terre, en moulins en eaux et lits de cours d'eau, en bois et pâturages, espaces cultivés et friches, en tous les autres biens nommés ici ou non, où qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des juridictions et souverainetés de ce châteaux dans la mesure où cela peut être dit, écrit, compris ou représenté dans ton intérêt ou celui des tiens ». On

remarque que la donation ne se limite pas aux seuls châteaux, mais concerne les bâtiments, les terres, les hommes et les femmes qui y vivent, sans négliger les revenus fiscaux et la justice, tout cela est considérable.

## Les témoins présents à la signature de l'acte de donation

Les noms de 17 témoins ont été relevés dans une des copies, 16 et 9 dans les deux autres, il s'agit vraisemblablement d'omissions involontaires des copistes. Les témoins à la signature étaient : Sicard vicomte de Lautrec, Pons d'Olargues, Pelfort de Rabastens, Huc d'Alfar, Bernard de Penne, Calvet de Maufauguière, Béranger de Saint Jean, Adémar de Rabastens, Raimond de Rabastens, Arnaud de Montaigu, Guilhem Saisset, Gauthier Guitard, Isarn de Tauriac ; Guilhem de Broillo, Gauthier de Saint Jean, Peire de Gaillac, Bertrand de Monestiès. Il faut ajouter à cette liste, Jean Auriol, secrétaire du comte, qui a rédigé l'acte original. Dans le texte présent, il a été retenu l'orthographe des noms qui ont pu être retrouvés dans l'ouvrage de Laurent Macé sur les comtes de Toulouse et leur entourage, cette orthographe diffère parfois de celle des traducteurs. Ces témoins étaient des vassaux, des alliés ou des proches du comte. Les fonctions de quelques témoins ont pu également être retrouvées : Pelfort de Rabastens était seigneur de Rabastens, il a accompagné Raimond dans ses combats ; Huc d'Alfar, sénéchal de l'Agenais ; Calvet de Maufauguière, chevalier de Montaigu ; Raimond de Rabastens, ancien évêque de Toulouse et Guilhem Saisset, coseigneur de Lavaur.

- (1) Toulouse
- (2) Les auteurs de l'histoire du Languedoc ont commis une erreur sur la date.
- (3) Titulature : Ensemble des titres que porte une personne.

### Sources bibliographiques

Archives du château de Saint Urcisse.

Devic et Vaissette : *Histoire générale du Languedoc. Toulouse.*  
Privat 1879.

Macé Laurent, *Les comtes de Toulouse et leur entourage. Toulouse.*  
Privat 2000.

Décembre 2011



# Bien à savoir :

## ETAT CIVIL

### ILS ONT VU LE JOUR

- › Thibault CABARET né le 14 novembre 2011
- › Dany DA SILVA né le 7 décembre 2011
- › Max SHTENKO né le 14 décembre 2011

### ILS SE SONT UNIS

- › Cécile TOUPNOT et Franck POLSTER le 10 décembre 2011, la Bouysse Basse

### ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Peter STORIE-PUGH le 20 octobre 2011
- › René MATHIEU le 9 novembre 2011
- › René DEYMIER le 11 décembre 2011
- › Philippe FAGET le 11 décembre 2011
- › Johannes FRANKEN le 12 décembre 2011
- › Henriette VIALA le 13 janvier 2012
- › Jean TERRAL le 23 janvier 2012

### NOUVEAUX ARRIVANTS

- › Monsieur et Madame KERSWELL Robin et Tina à « Les Buffels »
- › Madame DELOBBE Josette à Grand Rue
- › Monsieur et Madame TRANCART David et Audrey à Grand Rue

### ELECTIONS

Cette année vous recevrez une nouvelle carte d'électeur au mois de mars.

Date des élections présidentielles :  
22 avril et 6 mai 2012

Date des élections législatives :  
10 et 17 juin 2012



Attention  
nouveaux horaires  
1<sup>er</sup> à compter du  
Novembre 2011

### PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73  
émail : mairie.salvagnac@wandoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	13h30 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Jeudi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h00	Fermé

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SALVAGNACOIS

Tél : 05 63 33 57 89  
Ouverture au public Bureau du Lac des Tasconis :

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Mardi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Vendredi	9h15 - 12h30	Fermé
Samedi	Fermé	Fermé

### Recensement Militaire (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)



## AUTRES PERMANENCES

### AIDE-MENAGERE

Mme RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile, vous recevra tous les mercredis de 14 h à 16 h, salle du Conseil Municipal à la Mairie.

### PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

#### Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

#### Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – Lundi, Mercredi et Vendredi

10, 12 rue Gaubil

Lisle sur Tarn – Mardi, Jeudi

7 rue Chambre de l'Edit

### M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous. Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

### La PMI

Une infirmière puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) propose un accueil Horaires: 9h30-11h00

Le 3<sup>e</sup> jeudi du mois sauf pendant les vacances scolaires

Lieu: Salle Rue Gérard Roques

(même Salle que le Mouton à Carreaux)

Renseignements: Maison du Conseil Général

## Horaires de l'autobus Ligne 921 : Albi - Montauban / Montauban - Albi

Jours de circulation	L à V*	L à V*	L à V*	L à V, D	D*	L à V*	N'oubliez pas de faire signe au chauffeur de bus pour qu'il s'arrête !
Albi SNCF	05h15	06h25	13h20	16h15	18h30	18h53	
Marssac RN88	05h25	06h35	13h30	16h25	18h40	19h03	
Gaillac SNCF	05h35	06h45	13h40	16h35	18h50	19h13	
Salvagnac embranchement	05h50	07h05	14h00	16h50	19h10	19h33	
Beauvais-sur-Tescou	06h00	07h15	14h10	17h00	19h20	19h43	
Montauban SNCF	06h20	07h35	14h30	17h20	19h40	20h03	
Jours de circulation	L à V*	L à V*	Mer* (i)	L à V*	L à V, D*	L à V, D*	Sam*
Montauban SNCF	06h30	08h45	14h30	17h10	19h19	22h23	00h30
Beauvais-sur-Tescou	06h50	09h05	14h50	17h30	19h39	22h43	0h50
Salvagnac embranchement	07h00	09h15	15h00	17h40	19h49	22h53	01h00
Gaillac SNCF	07h21	09h35	15h20	18h00	20h09	23h13	01h20
Marssac RN88	07h31	09h45	15h30	18h10	20h19	23h23	01h30
Albi SNCF	07h41	09h55	15h40	18h20	20h29	23h33	1h40

\* : Ne circule pas les Fêtes (sauf exception précisée dans le renvoi numéroté) - (i) : Circule uniquement en période scolaire.

### Heures d'ouverture du Crédit Agricole

Ouverture au public : mercredi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h.

Les autres jours sur rendez vous.

Tel. 08 10 16 22 37.

Fax : 05 63 33 64 71.  
contact@ca-nmp.fr

### Gendarmerie Nationale

#### Planning des brigades. Communauté de brigades de Rabastens

**La brigade de Rabastens**, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés, de 9h à 12h et de 15h à 18h. Tel : 05 63 33 68 15. Courriel : cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

**La brigade de Lisle sur Tarn** est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h. Tel. 05 63 33 68 30.

**La brigade de Salvagnac** est ouverte le mercredi, de 8h à 12h. Tel. 05 63 33 68 35

# Bien à savoir :

## LES MARCHÉS À SALVAGNAC

Halle de la mairie  
et Allées Jean Jaurès :

- Marché traditionnel  
Mercredi matin
- Boucherie uniquement,  
Vendredi et dimanche matin
- Marché des producteurs  
Vendredi de 16h à 20h.

## CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » pour organiser un rendez-vous individuel

Tél. : 05 63 49 48 47

## TRIBUNAL D'INSTANCE D'ALBI

Rue du Sel - BP156  
Tél. : 05 63 54 15 12

## OFFICE DE TOURISME BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

Bureau d'information touristique  
de Salvagnac - Les Sourigous -  
RD999

05 63 33 57 84  
salvagnac@tourisme-vignoble-bastides.com  
www.tourisme-vignoble-bastides.com

### Horaires d'ouverture

➤ du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre  
Mardi, vendredi et samedi  
10h à 12h et de 14h à 17h30.

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame Sandra TROUILHET  
Permanence le 1<sup>er</sup> lundi du mois  
à la Mairie de Lisle sur Tarn  
Rendez-vous auprès du secrétariat  
05 63 33 35 18  
Pour tout renseignements nous  
contacter au 05 63 33 50 18

## PERMANENCES DU CABINET MÉDICAL

Tél : 05 63 33 52 50

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	Dr. SAID	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	GARDE
14h - 16h	Dr BARRIE	Dr. SAID	Dr. SAID	Dr BARRIE	Dr. SAID	
16h - 18h	Dr SIRUGUE				Dr SIRUGUE	

## HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tél. : 05 63 40 59 02  
Mercredi : de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30  
Vendredi : de 16h30 à 18h30  
Samedi et dimanche : de 10h à 12h

## SERVICE MINICAR de SALVAGNAC

Contact : Monsieur DALBIS 05 63 33 51 33

Marché de Salvagnac	tous les mercredis après-midi (6,00€)
Marché de Rabastens	tous les samedis matin sauf le 2 <sup>e</sup> (8,00€)
Marché de Montauban	le 2 <sup>e</sup> samedi matin du mois (10,00€)
Marché de Gaillac	tous les vendredi matin (10,00€)

## EN CAS D'URGENCE

Samu 15 (112 d'un portable)  
Pompiers 18  
Gendarmerie 17 ou 05 63 33 68 35  
Ambulances  
Taxis Faux 05 63 40 58 59  
Taxis d'oc 05 63 33 28 43  
EDF sécurité dépannage 0810 333 081

## SANTÉ

Cabinet médical 05 63 33 52 50  
Pharmacie 05 63 33 50 07  
Dentiste 05 63 40 55 18  
Cabinet d'infirmières  
05 63 40 55 33  
Masseur / kinéthérapeute  
05 63 40 50 21

Un conteneur de récupération de vêtements, placé Avenue Caraven Cachin devant le cimetière, est à votre disposition. Il remplace désormais le vestiaire du secours catholique de l'ancien presbytère. Association Le Relais 81 Entreprise à but socio-économique basée à Mazamet.

## HORAIRES de la POSTE

	MATIN	APRES MIDI
Lundi au samedi	9h à 12h	Fermé
Levée du courrier : en semaine à 14h15 le samedi à 10h30 Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie.		

## ECRIVAIN PUBLIC

Nouveau !

Vous rencontrez des difficultés pour rédiger des courriers ou mener des démarches administratives ?  
Un « écrivain public » se tient à votre disposition à la mairie - **sur rendez vous (05 63 33 50 18)**  
Contacter le secrétariat de Mairie.

